SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : BENEFITS
Code du produit : P303131

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Rénovateur de fini 2 en 1
Restrictions d'emploi : Usage industriel et institutionnel seulement

1.3. Fournisseur

Project Clean Inc.
12 James St N, Suite 201A
Hamilton, Ontario L8R 2J9
T 1 800 663 9925
regulatory@projectclean.com - www.projectclean.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Canada	CHEMTREC Chemical Emergency	www.chemtrec.com	1 800 424 9300	24hr/day 7days/week within USA and Canada
Canada	CANUTEC Transportation Emergency	www.canutec.com	1 613 996 6666 *666 on a cell phone	24hr/day 7days/week within USA and Canada

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :

Mention d'avertissement (GHS CA) : Attention

Mentions de danger (GHS CA)	:	H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
Conseils de prudence (GHS CA)	:	P261 - Éviter de respirer les fume, mist, vapours, or spray. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter protective gloves and protective clothing. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P321 - Traitement spécifique (voir supplemental first aid instrucion in Section 4 or sur la SDS du produit). P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	% m/m
Tributoxy ethyl phosphate	Tributoxyethylphosphate	n° CAS: 78-51-3	1 – 5
Glycol ether DPM	Dipropylene glycol monomethyl ether	n° CAS: 34590-94-8	1 – 5
Zinc ammonia carbonate complex	Tetraamminezinc(2+) carbonate (1:1)	n° CAS: 38714-47-5	0.1 – 1

**The exact concentrations have been withheld as a trade secret. Les concentrations exactes ont été retenues en tant que secret commercial.*

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	:	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau	:	Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	:	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	:	Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	:	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes chroniques	:	Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation. Dry skin.
Symptômes/Effets attendus, aigus et différés	:	Peut déclencher une réaction allergique.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	:	Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	:	Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	:	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Mesures générales	:	Éviter le contact avec la peau. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	:	Gloves (EN 374). Protective clothing (EN 14605 or EN 13034). Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les fume, mist, vapours, or spray.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Éloigner le personnel superflu. Couvrir le produit répandu avec un matériau incombustible, p.ex.: sable ou terre. Réutiliser si possible. Autrement, éliminer les matériaux récupérés conformément à toutes les réglementations locales, provinciales ou fédérales.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les fume, mist, vapours, or spray.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Produits incompatibles : Acides forts.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Glycol ether DPM (34590-94-8)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	(2-Methoxymethylethoxy) propanol (Dipropylene glycol methyl ether, DPGME)
OEL TWA	606 mg/m^3

Glycol ether DPM (34590-94-8)	
OEL TWA [ppm]	100 ppm
OEL STEL	909 mg/m³
OEL STEL [ppm]	150 ppm
Notations et remarques	Substance may be readily absorbed through intact skin.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Dipropylene glycolmonomethyl ether
VECD (OEL STEL)	909 mg/m³
VECD (OEL STEL) [ppm]	150 ppm
VEMP (OEL TWA)	606 mg/m³
VEMP (OEL TWA) [ppm]	100 ppm
Notations et remarques	Pc
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Dipropylene glycol methyl ether [bis-(2-Methoxypropyl) ether (DPGME)]
OEL TWA [ppm]	100 ppm
OEL STEL [ppm]	150 ppm
Notations et remarques	Skin
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Dipropylene glycol methyl ether (DPGME)
OEL TWA [ppm]	50 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Liver & CNS eff
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Dipropylene glycol methyl ether (DPGME)
OEL TWA [ppm]	50 ppm

Glycol ether DPM (34590-94-8)	
Notations et remarques	TLV® Basis: Liver & CNS eff
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Dipropylene glycol methyl ether (DPGME)
OEL TWA [ppm]	50 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Liver & CNS eff
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Dipropylene glycol methyl ether (DPGME)
OEL TWA [ppm]	100 ppm
OEL STEL [ppm]	150 ppm
Notations et remarques	Skin
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Dipropylene glycol methyl ether (DPGME)
OEL TWA [ppm]	100 ppm
OEL STEL [ppm]	150 ppm
Notations et remarques	Skin
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	(2-Methoxymethylethoxy)propanol (DPGME)
OEL TWA [ppm]	100 ppm
OEL STEL [ppm]	150 ppm
Notations et remarques	Skin
Référence réglementaire	Ontario Occuational Exposure Limits under Regulation 833
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Dipropylene glycol methyl ether (DPGME)
OEL TWA [ppm]	50 ppm

Glycol ether DPM (34590-94-8)	
Notations et remarques	TLV® Basis: Liver & CNS eff
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Dipropylene glycol methyl ether (DPGME)
OEL TWA [ppm]	100 ppm
OEL STEL [ppm]	150 ppm
Notations et remarques	Skin
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Dipropylene glycol methyl ether (DPGME)
ACGIH OEL TWA [ppm]	50 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Liver & CNS eff
Référence réglementaire	ACGIH 2022
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Dipropylene glycol methyl ether
OSHA PEL TWA [1]	600 mg/m^3
OSHA PEL TWA [2]	100 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:
Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Protection des mains:
Gants de protection

Protection oculaire:
Non requise dans les conditions d'emploi normales

Protection de la peau et du corps:
Vêtements de protection

Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Liquide blanc laiteux.
Couleur	:	laiteux
Odeur	:	Légère odeur d'ammoniac
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	8 – 9
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Non applicable
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	> 100 °C
Température d'auto-inflammation	:	Non auto-inflammable
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	:	Aucune donnée disponible Non applicable
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	1 – 1.05
Solubilité	:	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Mince comme l'eau

Propriétés explosives : Not explosive.
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter : Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles : Acides forts.
Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement: : Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé.
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé.
Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé.

BENEFITS	
ATE orale rat	≥ 71942 mg/kg
ATE cutanée rat	≈ 47826 mg/kg
ATE Inhalation - Rat	≈ 65.217 mg/l/4h

Tributoxy ethyl phosphate (78-51-3)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Male / female, Experimental value, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 2040 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, 24 h, Rabbit, Male / female, Experimental value, Dermal)
CL50 Inhalation - Rat	> 6.4 mg/l (OECD 403: Acute Inhalation Toxicity, 4 h, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation (aerosol))
ATE CA (Cutané)	1100 mg/kg de poids corporel

Tributoxy ethyl phosphate (78-51-3)	
ATE CA (Gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	1.5 mg/l/4h

Glycol ether DPM (34590-94-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée rat	> 19020 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	9510 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, 24 h, Rabbit, Male, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
CL50 Inhalation - Rat	> 3000 mg/m³ Source: ECHA
ATE CA (Cutané)	9510 mg/kg de poids corporel

Zinc ammonia carbonate complex (38714-47-5)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method), Guideline: EU Method B.1 tris (Acute Oral Toxicity - Acute Toxic Class Method), Guideline: EPA OPPTS 870.1100 (Acute Oral Toxicity), Guideline: other:

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Tributoxy ethyl phosphate (78-51-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Glycol ether DPM (34590-94-8)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Glycol ether DPM (34590-94-8)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:

Danger par aspiration : Non classé

Voies d'exposition possibles : Contact avec la peau et les yeux. Inhalation.

Symptômes/Effets attendus, aigus et différés : Peut déclencher une réaction allergique.

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes chroniques : Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation. Dry skin.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long–terme) : Non classé

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Aucune donnée disponible

Glycol ether DPM (34590-94-8)	
CL50 - Poissons [1]	> 1000 mg/l (OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test, 96 h, Poecilia reticulata, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	1930 mg/l Test organisms (species): other aquatic crustacea:
Algues ErC50	> 969 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 72h - Algues [1]	> 969 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	> 969 mg/l Source: ECHA
NOEC (chronique)	≥ 0.5 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '22 d'

Glycol ether DPM (34590-94-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0.004 (Experimental value, OECD 107: Partition Coefficient (n-octanol/water): Shake Flask Method, 25 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
LOEC (chronique)	0.5 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '22 d'

Zinc ammonia carbonate complex (38714-47-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0.46 Source: ECHA

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité: Les polymères ne sont pas biodégradables, mais ils seraient éliminés dans les usines de traitement biologique des eaux usées par adsorption sur les biosolides. Aucune bioconcentration du composant polymère n'est attendue.

Tributoxy ethyl phosphate (78-51-3)	
Persistance et dégradabilité	Inherently biodegradable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	1.839 g O^2/g substance

Glycol ether DPM (34590-94-8)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0 g O^2/g substance
DThO	2.06 g O^2/g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation: Aucune donnée de bioaccumulation disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow): Aucune donnée disponible

Tributoxy ethyl phosphate (78-51-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3.75 (Experimental value)

Glycol ether DPM (34590-94-8)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0.004 (Experimental value, OECD 107: Partition Coefficient (n-octanol/water): Shake Flask Method, 25 °C)

Glycol ether DPM (34590-94-8)	
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

Zinc ammonia carbonate complex (38714-47-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0.46 Source: ECHA

12.4. Mobilité dans le sol

Écologie - sol Aucune donnée (d'essai) sur la mobilité de la substance n'est disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) Aucune donnée disponible

Tributoxy ethyl phosphate (78-51-3)	
Tension de surface	32.7 mN/m (20 °C, 90 %, EU Method A.5: Surface tension)
Écologie - sol	No (test)data on mobility of the substance available.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3.75 (Experimental value)

Glycol ether DPM (34590-94-8)	
Tension de surface	68.7 mN/m (20 °C, 1 g/l, OECD 115: Surface Tension of Aqueous Solutions)
Écologie - sol	Highly mobile in soil. Not toxic to plants.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0.004 (Experimental value, OECD 107: Partition Coefficient (n-octanol/water): Shake Flask Method, 25 °C)

Zinc ammonia carbonate complex (38714-47-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0.46 Source: ECHA

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Réutiliser si possible. Autrement, éliminer les matériaux récupérés conformément à toutes les réglementations locales, provinciales ou fédérales.

Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG
Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG
Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Tributoxy ethyl phosphate (78-51-3)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Glycol ether DPM (34590-94-8)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Tributoxy ethyl phosphate (78-51-3)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Glycol ether DPM (34590-94-8)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission	:	02/17/2023
Date de révision	:	04/13/2023

Textes complet des phrases H:	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée

L'utilisateur est responsable de fournir un lieu de travail sécuritaire en se basant sur l'information de santé et sécurité exposée par ce guide. Project Clean Inc. n’assume aucune responsabilité en cas de dommages ou de pertes attribuables à la manutention ou à l'utilisation inadéquates de ce produit.
L’information retrouvée sur la fiche de données de sécurité provient de sources récentes et semble tout à fait fiable.